AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-4-66 49635

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL **15 F**

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 67 d'Avril 1966

15 Avril 1966 - page 13

ATTENTION : Ce bulletin sera le dernier servi aux abonnés n'ayant pas encore effectué leur versement pour 1966.

INFORMATIONS

VIGNE

Surveiller l'apparition des vers gris et appliquer les conseils du bulletin précédent dès le premier jour où des dégâts seront constatés.

Dès le premier réchauffement important, surveiller également l'apparition des araignées rouges et leur appliquer le traitement approprié environ 8 jours après les 1ères éclosions.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Appliquer un nouveau traitement dans les délais suivants:

Zone A - Hte Savoie en entier, Ain, Savoie et Isère au-dessus de 500m d'altitude; sur poirier avant le 22 avril, sur pommier attendre un avis ultérieur (maturité des germes insuffisante)

Zone B - Parties des autres régions situées au sud-est d'une ligne St Martin de Valamas-St Félicien-St Vallier-Beaurepaire-Bourgoin-Belley; sur poirier et pommier: avant le 20 avril

Zone C - Loire, Rhône, Ain, Isère, Drôme et Ardèche au nord-ouest de cette ligne; sur poirier et pommier: dès réception

MINEUSE ELARGIE des feuilles du pommier (Stigmella Malella)- Dans la région des Monts d'Or (Rhône) renouveler le traitement 12 à 15 jours après la première application.

HOPLOCAMPE DES POMMES - Dans les vergers où l'insecte s'est manifesté l'an dernier (petits fruits troués ou cicatrice circulaire autour de l'oeil), appliquer un traitement pendant la chute des pétales.

XYLEBORE - L'activité de l'insecte se prolonge. Si le premier traitement n'a pas encore été renouvelé, il devra l'être aux premières journées chaudes survenant au moins 15 jours après la première application.

INFORMATIONS MARAICHERES

MILDIOU DE LA BETTE - On pourra enrayer l'extension de cette maladie par un traitement à l'aide d'un des produits suivants: sels cupriques (250gr/hl de cuivre-métal), captane (125 gr/hl de matière active), zinèbe (130gr/hl de m.a.), phaltane (100gr/hl de m.a.), manèbe (140gr/hl de m.a.), dichlone (50gr/hl de m.a.), produit organo-cuprique.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P439